

Site de Fribourg

Entrée dans le logement

A votre arrivée, le service de conciergerie de l'immeuble vous remettra votre logement, la clé d'accès ainsi que celle de la boîte aux lettres. En votre présence, un état des lieux sera effectué afin de nous assurer de la conformité des locaux mis à votre disposition.

Veillez contacter au plus vite l'entreprise Leatech au numéro suivant : +41 26 425 55 10 afin de convenir de l'heure du rendez-vous. L'entreprise répond à vos appels du lundi au jeudi de 08h30 à 11h30 et de 14h00 à 16h30 ainsi que le vendredi de 08h30 à 11h30.

Les entrées se font durant les jours ouvrables de 07h00 à 11h30 et de 13h00 à 16h00.
Nous vous rendons attentifs qu'en dehors de ces horaires un montant de CHF 160.- sera facturé.

Sortie de votre logement

Lors de votre départ la chambre doit être rendue en état de propreté et débarrassée de tout matériel appartenant à l'utilisateur.

Veillez contacter au plus vite l'entreprise Leatech au numéro suivant : +41 26 425 55 10 afin de convenir de l'heure du rendez-vous. L'entreprise répond à vos appels du lundi au jeudi de 08h30 à 11h30 et de 14h00 à 16h30 ainsi que le vendredi de 08h30 à 11h30.

Les sorties se font durant les jours ouvrables de 07h00 à 11h30 et de 13h00 à 16h00.
Nous vous rendons attentifs qu'en dehors de ces horaires un montant de CHF 160.- sera facturé.

Si une dégradation du logement est constatée les frais de remise en état incombent à l'utilisateur.

Si l'état de propreté du logement n'est pas satisfaisant lors de l'état des lieux de sortie les frais de nettoyage seront facturés.

Site de Riaz

Entrée dans le logement

En votre présence, un état des lieux sera effectué afin de nous assurer de la conformité des locaux mis à votre disposition.

La prise de rendez-vous pour la remise des clés et l'état des lieux d'entrée doit se faire une semaine avant la date convenue. L'équipe de l'intendance répond à vos appels du lundi au vendredi entre 8h00 et 15h00 au +41 26 306 48 51 ou par email : dominique.raboud@h-fr.ch

Les entrées se font durant les jours ouvrables de 13h30 à 16h00.
Nous vous rendons attentifs qu'en dehors de ces horaires un montant de CHF 160.- sera facturé.

Sortie du logement

Lors de votre départ la chambre doit être rendue en état de propreté et débarrassée de tout matériel appartenant à l'utilisateur.

La prise de rendez-vous pour la remise des clés et l'état des lieux de sortie doit se faire une semaine avant la date convenue. L'équipe de l'intendance répond à vos appels du lundi au vendredi entre 8h00 et 15h00 au +41 26 306 48 51 ou par email : dominique.raboud@h-fr.ch

Les sorties se font durant les jours ouvrables de 07h00 à 10h00.
Nous vous rendons attentifs qu'en dehors de ces horaires un montant de CHF 160.- sera facturé.

Si une dégradation du logement est constatée les frais de remise en état incombent à l'utilisateur.

Si l'état de propreté du logement n'est pas satisfaisant lors de l'état des lieux de sortie les frais de nettoyage seront facturés.

Site de Meyriez

Entrée dans le logement

En votre présence, un état des lieux sera effectué afin de nous assurer de la conformité des locaux mis à votre disposition.

Veillez contacter au plus vite le service d'intendance au numéro suivant : +41 26 306 72 70

Les entrées se font durant les jours ouvrables de 07h00 à 11h30 et de 13h00 à 16h00.
Nous vous rendons attentifs qu'en dehors de ces horaires un montant de CHF 160.- sera facturé.

Sortie de votre logement

Lors de votre départ la chambre doit être rendue en état de propreté et débarrassée de tout matériel appartenant à l'utilisateur.

Veillez contacter au plus vite le service d'intendance au numéro suivant : +41 26 306 72 70

Les sorties se font durant les jours ouvrables de 07h00 à 11h30 et de 13h00 à 16h00.
Nous vous rendons attentifs qu'en dehors de ces horaires un montant de CHF 160.- sera facturé.

Si une dégradation du logement est constatée les frais de remise en état incombent à l'utilisateur.

Si l'état de propreté du logement n'est pas satisfaisant lors de l'état des lieux de sortie les frais de nettoyage seront facturés.

Site de Tifers

Entrée dans votre logement

En votre présence, un état des lieux sera effectué afin de nous assurer de la conformité des locaux mis à votre disposition.

Veillez contacter au plus vite le service d'intendance au numéro suivant : +41 26 306 63 76

Les entrées se font durant les jours ouvrables de 07h00 à 11h30 et de 13h00 à 16h00.
Nous vous rendons attentifs qu'en dehors de ces horaires un montant de CHF 160.- sera facturé.

Sortie de votre logement

Lors de votre départ la chambre doit être rendue en état de propreté et débarrassée de tout matériel appartenant à l'utilisateur.

Veillez contacter au plus vite le service d'intendance au numéro suivant : +41 26 306 63 76

Les sorties se font durant les jours ouvrables de 07h00 à 11h30 et de 13h00 à 16h00.
Nous vous rendons attentifs qu'en dehors de ces horaires un montant de CHF 160.- sera facturé.

Si une dégradation du logement est constatée les frais de remise en état incombent à l'utilisateur.

Si l'état de propreté du logement n'est pas satisfaisant lors de l'état des lieux de sortie les frais de nettoyage seront facturés.

Concernes tous les sites

Prolongation : Nous attirons votre attention sur le fait qu'une prolongation de votre contrat de travail n'engendre pas automatiquement une prolongation de votre contrat de bail. Afin de garantir la continuité de la location de votre logement la demande doit parvenir au service du logement, au moins 30 jours avant l'échéance prévue à l'adresse électronique suivante : service.logement@h-fr.ch. Il est toutefois possible qu'il n'y ait plus de disponibilité. Les logements peuvent être loués pour une période maximum d'une année. Passé ce délai le prix du loyer sera majoré de 15% par six mois supplémentaires cette clause s'applique tant que vous êtes sous contrat avec l'HFR.

Délai de résiliation : Le contrat de sous-location prend fin sans résiliation à l'échéance prévue. Toutefois, vous avez la possibilité de résilier ce contrat par email moyennant un délai de 3 semaines avant la date de sortie désirée. Sans validation par le service du logement, des frais supplémentaires vous seront facturés.

Ordre, entretien et propreté : Les locaux loués doivent être entretenus avec soin et de façon appropriée par l'utilisateur.

Pour les chambres louées :

- Les locaux communs seront nettoyés une fois par semaine. Les usagers doivent maintenir les locaux communs, la cuisine et l'espace de vie propres et ordres (vaisselle, casseroles et autre matériel doivent être rangés immédiatement).
- Les usagers s'organisent pour déposer régulièrement les poubelles et déchets dans les containers prévus à cet effet.
- En cas de non-respect, les frais de nettoyage vous seront facturés par le service conciergerie de l'immeuble Leatech au prorata des locataires ayant accès aux parties communes.

Linge, textiles et lavage du linge privé : Le linge de lit est mis à disposition par l'HFR selon les instructions données lors de la remise des clés. Les linges de cuisine et de bain ne sont pas fournis par l'HFR.

Gestion des clés et d'éventuelle perte: Lors de la remise du logement, nous remettons à l'utilisateur une clé. Cette clé est strictement réservée à un usage personnel et permet d'accéder au logement et aux locaux communs.

En cas de perte de la clé, l'utilisateur est tenu d'en informer immédiatement le service de conciergerie Leatech. Seule la Direction de l'HFR est autorisée à faire remplacer les jeux de clés et les serrures. En cas de perte, les frais de remplacement sont à la charge de l'utilisateur.

Annnonce des défauts constatés: Toutes les déficiences survenant aux installations techniques (sanitaires, électriques, chauffages) doivent être immédiatement signalées au service logement. Les dommages occasionnés par faute ou par négligence sont à la charge de l'utilisateur.

Responsabilité en cas de dégâts occasionnés par l'utilisateur : L'utilisateur est responsable des dégâts qu'il pourrait occasionner aux locaux et matériel mis à disposition ainsi qu'aux équipements communs. Nous vous recommandons vivement de contracter une assurance responsabilité civile RC qui permettra de couvrir les frais pour tous dégâts éventuels, endommageant les locaux et pouvant survenir au cours de votre séjour dans l'un des logements mis à votre disposition.

Règles de comportement et respect du repos : L'utilisateur ne procédera à aucune transformation ou modification du logement ou des locaux communs sans autorisation écrite du service du logement. L'affichage de photos et tableaux à l'aide de clous, punaises ou ruban adhésif est prohibé.

A défaut d'une autorisation écrite, la Direction de l'HFR pourra exiger la remise dans l'état antérieur des locaux loués.

Il est strictement interdit, sous menace de résiliation anticipée de la mise à disposition des locaux, de procéder à des manipulations du tableau électrique ou à toutes autres installations se trouvant sur les lieux.

L'utilisation de bougies, bâtonnets d'encens et autres objets incandescents, ainsi que la fumée, sont strictement interdites dans les logements et à l'intérieur du bâtiment.

Pour des raisons de sécurité, l'utilisation de plaques ou cuisinières électriques ou à gaz est formellement interdite dans les chambres.

Pour des raisons de sécurité, les usagers sont priés de ne pas jeter d'objets par les fenêtres.

Les usagers et leurs visites sont tenus de respecter le travail et le sommeil des habitants de la maison, notamment entre 22.00 heures et 06.00 heures. Les nuisances sonores doivent être adaptées dès 22.00 heures.

Gestion des différends et conflits : Les usagers doivent veiller à ne pas troubler la vie communautaire du bâtiment et du voisinage.

Courrier : Chaque logement dispose d'une boîte aux lettres située dans le bâtiment. Le courrier y est déposé par la poste à l'adresse suivante :

Nom et Prénom du collaborateur
Numéro de l'appartement et chambre

Parallèlement, l'usager a la possibilité de laisser ses coordonnées à La Poste, à des fins de poste restante ou de case postale, par exemple. Lors du départ de l'usager, il est recommandé de communiquer immédiatement le changement d'adresse au service des Ressources Humaines, afin de faire suivre le courrier.

Radio, télévision et internet : Les logements ne sont pas équipés de postes radio ou de téléviseurs. S'il le souhaite, l'usager peut en faire l'acquisition à titre personnel. Dans ce cas, l'usager est responsable de s'annoncer spontanément auprès de Serafe AG (Organe suisse de perception des redevances de réception des programmes de radio et de télévision), à l'adresse suivante :

Serafe AG
Allmendstrasse 17
8320 Fehraltorf
Tél: 058 201 31 67
Site Internet : www.serafe.ch

Téléphone

Les logements ne disposent pas d'appareils téléphoniques individuels.

Place de parc et transports

Les logements ne comprennent pas de place de parc.

Vol

L'HFR décline toute responsabilité en cas de vol.

Animaux domestiques

La détention ou l'hébergement d'animaux est strictement interdite au sein des bâtiments et des logements de l'HFR.